

Après les attentats du 13 novembre, l'État d'urgence a été décrété pour douze jours. Puis la loi votée le 20 l'a prolongé pour trois mois. Et maintenant, non seulement serait-il inscrit dans la Constitution, mais la réforme comprendrait une mesure de déchéance de nationalité pour des Français nés en France qui disposeraient d'une autre nationalité, créant de fait des français « de seconde catégorie » ! L'État d'urgence voté le 20 novembre, c'est : sans contrôle d'un juge, des assignations à résidence et des perquisitions de jour et de nuit. Un véritable régime d'exception !

L'ÉTAT D'URGENCE EN QUESTION

Pourtant

- ▶ L'État d'urgence est-il encore nécessaire ?
- ▶ Pourquoi l'inscrire dans la Constitution ?
- ▶ Jusqu'à quand va-t-il durer ? Qui en décidera ?
- ▶ Que deviennent les libertés ? Quels contrôles sur les actes de la police ?

Réunion publique avec

MICHEL TUBIANA

Président d'honneur de la
Ligue des Droits de l'Homme

jeudi 14 janvier à 20 h

Espace Gérard Philipe

IVRY
YSEINE

ESPACE
GÉRARD PHILIPPE

Métro Mairie d'Ivry
Centre Jeanne Hachette, côté rue Raspail
☎ 01.72.04.64.40

Ligue
des droits de
l'Homme



Section
Ivry - Vitry - Charenton